COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de Saverne

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13 Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : 5 Absents excusés : M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-029-2022

8. Domaines de compétences par thèmes

8.8 Environnement

Objet : Rapports annuels sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement 2021

Conformément aux textes prévus par la loi, le Maire porte à connaissance du conseil municipal,

- le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin dont la commune fait partie ;
- le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'assainissement établi par le S.D.E.A. de Schiltigheim pour le S.I.C.T.E.U. de Hochfelden dont la commune fait partie ;
- le rapport annuel 2021 sur la synthèse locale du Grand Cycle de l'Eau Territoire affluents du Rhin secteur Zorn Moder, établi par le S.D.E.A. de Schiltigheim pour le périmètre du Pays de la Zorn, dont la commune fait partie.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le 17 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

Le Maire : Xavier ULRICH

> Accusé de réception en préfecture 067-216704601-20221205-DEL-029-2022-DE Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13

Présents: Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : 5

Absents excusés: M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-030-2022

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Sortie de l'actif des biens matériels réformés au 31.12.2022

En application des règles budgétaire et comptable, concernant les biens matériels non amortis,

le conseil municipal, après délibération,

- **décide** de sortir de l'actif tous les biens renouvelables acquis en 2016, selon détail ci-après et état annexé au registre d'inventaire :

N° Inventaire	Article budgétaire	Désignation	Coût TTC	Destination	N° mandat
M359	2184	Tables plateaux	435,60 €	Centre culturel	2/2016
M360	2188	Vitrine d'affichage	598,80 €	Mairie	3/2016
Rattaché à M356 2015	2184	Serre-livres	396,26 €	Bibliothèque	79/2016
M362	2188	Paperboard porte-manteau porte-parapluies	340,99 €	Mairie	80/2016
M363	21578	Cônes de chantier	335,52 €	Ateliers	97/2016

M364	2184	Armoire et étagères archives	589,60 €	Mairie	135/2016
M365	2188	Signalétique mairie	4 103,04 €	Mairie	136/2016
Rattaché à	2184	Chariot à livres	867,97 €	Bibliothèque	210/2016
M356 2015	2104	Orianot a livies	607,97 €	bibliotrieque	210/2016
M366	2184	Casiers scolaires	555,42 €	Ecole élémentaire	211/2016
M367	2184	Armoire métallique, rangement	144,90 €	Ecole élémentaire	311/2016
lingo,	2101	produit entretien	111,000	Looio domentare	011/2010
M368	2184	Meuble cache coffre-fort	1020 €	APC	310/2016
M369	2188	Stores	1 909,20 €	Mairie + APC	312/2016
M370	2183	Photocopieur RICOH MPC3003	3 576,00 €	Ecoles	353/2016
M371	2183	Cisailles DAHLE	597,60 €	Ecoles	399/2016
M372	2188	Stores	3 119,52 €	Ecole élémentaire	476/2016
M374	2183	Equipement informatique	14 509,63 €	Ecole élémentaire	567/2016
M375	2188	Tableau triptyque	721,00 €	Ecole élémentaire	637/2016
M376	2188	Nettoyeur HP STIHL	988,58 €	Ateliers	635/2016
M377	2188	Aspirateur eau poussière STIHL	126,65 €	Ateliers	636/2016
<u></u>				i i	

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire:

Xavier ULRICH

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le

0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture 067-216704601-20221205-DEL-030-2022-DE Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13

Présents: Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : 5 Absents excusés : M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-031-2022

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

<u>OBJET</u>: Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

VU l'article 15 de la loi n°88-13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget ;

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2022 :

Chapitre	BP 2022	25%
20 : immobilisations incorporelles	235 000,00 €	58 750,00 €
21: immobilisations corporelles	1 096 064,36 €	274 016,09 €
45811 : opération pour compte de	40 000,00 €	10 000,00 €
tiers		
45812 : opération pour compte de	1 000,00 €	250,00 €
tiers		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon détail ci-après :

Chapitre - Article	BP 2022	25%
Chap.204 – article 2041511	10 000,00 €	2 500,00 €
Chap.204 -article 2041512	20 000,00 €	5 000,00 €
Chap.204 – article 20422	5 000,00 €	1 750,00 €
Chap.204 – article 2324	200 000,00 €	50 000,00 €
Chap.21 – article 2113	10 000,00 €	2 500,00 €
Chap.21 – article 2116	11 000,00 €	2 750,00 €
Chap.21 – article 2128	130 000,00 €	32 500,00 €
Chap.21 – article 21318	270 000,00 €	67 500,00 €
Chap.21 – article 21321	100 000,00 €	25 000,00 €
Chap.21 – article 2151	475 064,36 €	118 766,09 €
Chap.21 – article 21534	50 000,00 €	12 500,00 €
Chap.21 – article 215738	10 000,00 €	2 500,00 €
Chap.21 – article 21838	10 000,00 €	2 500,00 €
Chap.21 – article 21848	10 000,00 €	2 500,00 €
Chap.21 – article 2188	20 000,00 €	5 000,00 €
Chap.45811 – article 45811	40 000,00 €	10 000,00 €
Chap.45812 – article 45812	1 000,00 €	250,00€

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le 0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le 0 9 DEC. 2022

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13 Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : 5 Absents excusés : M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-032-2022

3. Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

Objet : Achat de terrain à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'aménagement de voirie de la rue des Hirondelles et de la rue du Cimetière;

VU La délibération de l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM du 05 octobre 2022 ;

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de voirie projetés pour l'aménagement de la rue des Hirondelles et la rue du Cimetière, il y a lieu d'acquérir auprès de l'Association Foncière de Schwindratzheim, une partie de chemin privée à intégrer dans la voirie publique rue des Hirondelles et qui dessert déjà les propriétés riveraines.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **décide** d'acquérir, en vue de l'aménagement de la rue des Hirondelles/Rue du Cimetière, une partie de terrain issue de la parcelle primitive cadastrée :

BAN DE SCHWINDRATZHEIM

Section 50, parcelle n°216 - Chemin d'exploitation

d'une surface d'environ 2,65 ares appartenant à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM, ayant son siège à la mairie, 25 rue de la Zorn.

- **autorise** le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle à l'amiable ;
- fixe le prix d'achat à 7 000 € l'are;
- s'engage à s'acquitter de l'intégralité des frais afférents à la cession (géomètre, frais notariés, mutation, ...);

autorise le Maire à signer tous les pièces nécessaires au dossier, ainsi que l'acte définitif d'acquisition à intervenir, après accord entre les parties sur la base des conditions précitées.

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget primitif 2023.

Adopté par 15 voix pour Monsieur Valentin GEBHARDT, Adjoint, ne participe pas au vote.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception

en S/Préfecture le 0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le 0 9 DEC, 2022 Le Maire: Xavier ULRICH

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13 Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : **5** <u>Absents excusés</u> : M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-033-2022

3. Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

Objet: Achat de terrains à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération de l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM du 21 novembre 2022;

Le Maire expose que la rue des Champs, au fil des années, a vu le nombre de constructions croître, avec de tout temps l'autorisation d'accès aux propriétés par le propriétaire de ces chemins d'exploitation prolongeant cette rue, en l'occurrence l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM.

La commune y a d'ailleurs investi en travaux de voirie et de viabilité, sans que la situation foncière ait été réglée durant toute ces années.

Cette démarche vise à régulariser le foncier et à obtenir en propriété, à intégrer dans la voirie publique, les portions de chemins d'exploitation qui aujourd'hui, dans la réalité urbaine, font partie intégrante de la rue des Champs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **décide** d'acquérir, pour régulariser la situation foncière de la rue des Champs, les tronçons de chemins d'exploitation, cadastrés:

BAN DE SCHWINDRATZHEIM

- Section 50, parcelle n°207 Chemin d'exploitation d'une surface approximative de 7,20 ares
 - Section 52, N°204 Chemin d'exploitation d'une surface de 7,69 ares. appartenant à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM, ayant son siège à la mairie, 25 rue de la Zorn.
- **autorise** le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de ces parcelles à l'amiable ;

- fixe le prix d'achat à 500 € l'are;
- s'engage à s'acquitter de l'intégralité des frais afférents à la cession (géomètre, frais notariés, mutation, ...);
- **autorise** le Maire à signer tous les pièces nécessaires au dossier, ainsi que l'acte définitif d'acquisition à intervenir, après accord entre les parties sur la base des conditions précitées.

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget primitif 2023.

Adopté par 15 voix pour Monsieur Valentin GEBHARDT, Adjoint, ne participe pas au vote.

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le $\sqrt{7}$ DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le 0 9 DEC, 2022

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Saverne

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Présents: Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Conseillers présents: 13

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Absents excusés: M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Conseillers absents: 5

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-034-2022

4. Fonction publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

OBJET: Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression et création d'emplois

Le Conseil Municipal de la Commune de SCHWINDRATZHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le tableau des effectifs et considérant la nécessité de compléter ce dernier par la création d'un grade accessible par un agent dans le cadre d'un changement de durée hebdomadaire de service, à sa demande et la suppression du poste initial;

VU l'avis favorable émis pat le Comité Technique en sa séance du 08 novembre 2022 ;

VU la déclaration de vacance de poste N°V067221200864827001;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

décide de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet, titulaire, à raison de 21,5/35ème, à compter du 1er janvier 2023;

- **décide** de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet, titulaire, à raison de 10/35ème, à compter du 1er janvier 2023;

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le 0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

AS-RHIP

Accusé de réception en préfecture 067-216704601-20221205-DEL-034-2022-DE Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: **13** Présents : Mmes

Présents: Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents: 5 Absents excusés: M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-035-2022

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

<u>OBJET</u>: Cérémonie « Route du Sous-Groupement Rouvillois – Acquisition et inauguration d'une borne du Serment de Koufra

Le Conseil Municipal de la Commune de SCHWINDRATZHEIM,

Entendu l'exposé du Maire :

Dans la continuité des cérémonies déjà organisées à l'occasion du 80ème anniversaire du serment de Koufra et à la demande des associations organisatrices, la commune est sollicitée pour acquérir et mettre en place une borne routière du souvenir de cet évènement, sur la route du Sous Groupement Rouvillois qui passa également à l'époque par SCHWINDRATZHEIM.

Cette borne viendra en complément de la plaque déjà apposée, visible rue du Général Leclerc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

décide d'acquérir une borne souvenir du Serment de Koufra, pour être apposée, rue du Général Leclerc, qui à l'époque fût un passage de la « Route du Sous-Groupement Rouvillois ».

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget communal 2023.

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Michel El ILINGEI

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le

0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

SCHS/A

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : 5 Absents excusés : M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-036-2022

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

OBJET: Travaux de voirie rue du Cimetière/rue des Hirondelles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 31 août 2020 et du 29 mars 2021;

VU l'avant-projet définitif rendu par le maître d'œuvre, le Bureau M2i de WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS (Bas-Rhin) ;

Ayant entendu l'exposé du Maire concernant le projet de travaux d'aménagement de la voirie rue du Cimetière/rue des Hirondelles, notamment les dernières modifications apportées au projet;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet définitif d'aménagement de la voirie de la rue du Cimetière et la rue des Hirondelles;
- sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de tout autre partenaire financier susceptible d'intervenir ;
- **autorise** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre des marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal autorise en outre le Maire à signer toutes les pièces administratives dans le cadre de cette opération et vote le plan de financement suivant :

Dépenses TTC :	206 400,00 €
Honoraires MO TTC	10 290,00 €
Recettes TTC:	216 690,00 €
Dont subventions	10 000,00 €
FCTVA	35 545,00 €
Fonds libres de la commune	171 145,00 €

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget communal 2023.

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance:

Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le

0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

> Accusé de réception en préfecture 067-216704601-20221205-DEL-036-2022-DE Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13 Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents : 5 Absents excusés : M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-037-2022

7. Finances locales7.3 Emprunts

<u>OBJET</u>: Réalisation d'un emprunt pour l'aide à la construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire de SCHWINDRATZHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet en cours de construction d'un nouvel ensemble scolaire et périscolaire à SCHWINDRATZHEIM, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU le tableau de répartition financière entre les différentes collectivités pour l'aide au financement de ce projet ;

Ayant entendu les explications du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de contracter un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, aux conditions financières suivantes :

o Durée: 25 ans o Taux fixe: 3,30%

- o Frais de dossier : 0,10% du montant autorisé
- o Termes trimestriels : constants en capital.
- sollicite la possibilité du déblocage des fonds dès signature du contrat.
- autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec l'organisme bancaire CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES de STRASBOURG et tout document se rapportant à cette affaire.

Il sera créé et mis en recouvrement en tant que de besoin les impositions, reversements et contributions nécessaires pour assurer le remboursement des fonds susvisés.

L'emprunt et les crédits nécessaires à son remboursement seront inscrits au budget communal 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le

0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 décembre 2022 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents: 13 Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN,

Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints

Mmes et MM. Marianne LAVERT, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josselène LUTZ, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien

ALETON, Christian DIEBOLD

Conseillers absents: 5 Absents excusés: M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme

Véronique ERNEWEIN

Mme Sarah JEOFFROY qui donne procuration à M. Valentin

GEBHARDT

M. David KOEPFINGER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à Mme Viviane

PAULEN

Mme Françoise TAESCH

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLINGER, 4ème Adjoint au Maire

Délibération N°DEL-038-2022

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

OBJET: Acquisition d'un columbarium

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'agrandissement du parc cinéraire par l'achat d'un nouveau columbarium ;

VU le devis d'un montant de 11 900,- € TTC ;

Ayant entendu les explications du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de valider l'achat d'un columbarium complémentaire pour le parc cinéraire de SCHWINDRATZHEIM :
- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la DETR ;
- **autorise** le Maire à signer le marché correspondant et vote le plan de financement suivant :

Dépenses :	11 900 €
Recettes:	11 900 €
Dont subventions	3 900 €
FCTVA	1 952 €
Fonds libres de la commune	6 048 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire : Xavier ULRICH

Le Secrétaire de séance: Michel ETTLINGER

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

de la réception en S/Préfecture le 0 7 DEC. 2022

de la publication et de la mise en ligne le

0 9 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture 067-216704601-20221205-DEL-038-2022-DE Date de télétransmission : 07/12/2022 Date de réception préfecture : 07/12/2022